

# LA FORMATION THEORIQUE

Pour obtenir ton permis de conduire, la première étape est de passer un examen théorique. Cet examen porte notamment, sur des éléments du code de la route.

Il s'agit d'un examen audio-visuel sur ordinateur, sous la forme d'un questionnaire à choix multiple. Pour passer l'examen théorique, le choix du centre d'examen est libre.

Il n'est pas obligatoire de suivre des cours dans une auto-école, sauf si on a deux échecs pour un examen théorique de catégorie « B ». Dans ce cas, il est obligatoire de suivre 12 heures d'enseignement théorique dans une auto-école agréée. Cette dernière te délivrera un « certificat d'enseignement théorique » valable pendant 3 ans.

Grâce à ce certificat, tu pourras passer ton examen théorique un nombre illimité de fois.

Simplement, entre deux présentations à l'examen, il doit s'être écoulé 24 heures. Tu peux te présenter pour un examen de permis « B » au centre d'examen sans rendez-vous.

Au 01/01/2016, une redevance de 15,00 € (TVAC) doit être payée au centre chaque fois que l'on présente l'examen théorique.



Pour te préparer à l'examen théorique, tu peux étudier par toi-même. Il existe plusieurs éditions de livres sur le sujet. Mieux, achète plutôt un CD Rom si tu as un ordinateur. Tous les CD Rom disposent de plusieurs centaines de questions qui te seront posées au centre le jour de ton examen. Mais tu peux aussi suivre une formation à divers endroits de notre région.

## **1. Formation dans une auto-école agréée commerciale :**

Presque toutes les auto-écoles agréées organisent des formations théoriques.

En 2016, dans la région de Charleroi, 5 écoles sur 7 organisent ces formations. Elles durent 12 heures et coûtent entre 60 et 90 €, selon l'auto-école choisie.

## **2. Formation dans notre auto-école sociale agréée :**

Nous organisons régulièrement des formations en vue d'aider les candidats au permis de conduire à se préparer à l'examen théorique. Voir notre site WEB pour connaître la prochaine session.

## **3. Formation dans une école de promotion sociale :**

L'enseignement de promotion sociale organise également cette formation.

Pour la région de Charleroi, tu peux t'adresser à :

l'Ecole industrielle de Thuin, rue Verte 1 à 6530 THUIN – tél : 071/59.04.69 – courriel : [eicctm@gnx.fr](mailto:eicctm@gnx.fr) – site WEB : [www.promsocthuin.be](http://www.promsocthuin.be)

#### **4. Formation au sein d'ASBL :**

La formation théorique peut également être suivie au sein d'une ASBL de la région de Charleroi. Voici quelques pistes :

- Si tu es affilié à la Mutualité Socialiste :

DRIVE MUT Charleroi – 071/20.87.47. (cours théoriques)

La formation est payante : 30 € pour 20 heures.

Renseignements :

[www.solidaris.be/charleroi-centre-soignies/remboursements-et-avantages/permis-de-conduire](http://www.solidaris.be/charleroi-centre-soignies/remboursements-et-avantages/permis-de-conduire)

- Si tu es demandeur d'emploi : tu peux également t'adresser à un Centre d'Insertion Professionnelle. Dans ce cas, la formation est **gratuite**.

l'ASBL S.I.M.A. – rue Zénobe Gramme 57 à 6000 Charleroi – 071/33.39.64.

Les sessions sont organisées régulièrement.

Elles durent 40 heures (= 10 semaines)

Renseignements : [www.guidesocial.be/asbl-sima-charleroi](http://www.guidesocial.be/asbl-sima-charleroi)

l'ASBL FUNOC – rue de la Digue 5 à 6000 Charleroi – 071/270.600

Quatre sessions sont organisées par an. Programme de 10 à 12 semaines à raison de 9 heures par semaine. Tu peux participer à une séance d'information les lundis, mercredis et vendredis à 10 heures à l'avenue des Alliés 17 à Charleroi.

Renseignements : [www.funoc.be/?Permis-de-conduire-theorique-B](http://www.funoc.be/?Permis-de-conduire-theorique-B)

l'ASBL SOS Dépannage – rue Pruniveau 5 à 6 6000 Charleroi – 071/23.08.10

La formation est organisée pendant 45 heures pour les demandeurs d'emploi.

Renseignements :

[www.sosdepannageasbl.be/pages/antennes-sociales/antenne-sociale-de-charleroi-1html](http://www.sosdepannageasbl.be/pages/antennes-sociales/antenne-sociale-de-charleroi-1html)

l'ASBL « CHANTIER » - rue de la Vieille Place 51 à 6001 Charleroi (Marcinelle)

Trois à quatre sessions par an, programme de formation de 36 heures organisées en journée.

Renseignements - tél : 071/56.04.31 ou courriel : [secretariat@eftchantier.be](mailto:secretariat@eftchantier.be)

#### **5. Séances spéciales de l'examen au permis théorique :**

« Les personnes qui ont des difficultés de compréhension ou de lecture ou qui ne maîtrisent pas bien la langue française ainsi que les candidats ayant échoué cinq fois leur examen théorique peuvent passer l'examen en session spéciale. Les candidats sont assistés par un examinateur qui donne les explications nécessaires à la compréhension de la question. Il y a lieu de prendre rendez-vous au Centre d'examen pour ces sessions spéciales ».

##### ***Les conditions pour être admis à des séances spéciales :***

- Les candidats qui apportent la preuve que leurs facultés mentales et/ou intellectuelles, et/ou que leur niveau d'alphabétisation sont insuffisants pour passer l'examen théorique audiovisuel dans les formes prescrites peuvent être admis en séances spéciales.

Sont considérés comme preuves, entre autres, les documents suivants : certificats ou attestations d'un centre psycho-médico-social, d'un CPAS, d'un institut d'enseignement spécial, d'un centre d'observation et de guidance, d'un centre d'orientation professionnelle.

- Les candidats qui ont échoué au moins cinq fois à l'examen théorique peuvent également demander de présenter cet examen en séance spéciale.

Pour obtenir davantage d'informations sur le passage du permis théorique en session spéciale, il y a lieu de contacter le centre d'examen de ta région.

***Pour trouver le centre d'examen le plus proche de ton domicile :***

- <http://www.goca.be/fr> → Centres d'examens
- Pour la région de Charleroi : rue du Moulin 7 à 6010 COUILLET – Tél : 071/47.65.35

## **6. L'examen théorique :**

Le jour du passage de l'examen théorique, tu dois te munir de ta **carte d'identité** (attention, les photocopies et scans ne sont pas acceptés) et de **15 €**



L'examen théorique a été étudié pour que tu te trouves dans les conditions les plus proches de la circulation réelle et comporte 50 questions. La question est énoncée clairement et apparaît sur l'écran de l'ordinateur. A toi de choisir l'unique bonne réponse parmi les 2 ou 3 qui te sont proposées. Tu disposes d'un temps de réflexion de 15 secondes maximum après l'énoncé de chaque question. La durée de l'examen est d'environ 30 minutes. Pour réussir, tu dois obtenir un minimum de 41 points sur 50.

Lorsque tu as réussi ton examen théorique, on te délivre un document intitulé « **demande de permis de conduire provisoire** ». Tu dois signer un document attestant sur l'honneur que tu as les aptitudes physiques et psychiques (un dépliant reprenant les normes médicales te sera remis) pour pouvoir conduire un véhicule.

L'examen théorique reste valable pour une période de 3 ans durant laquelle tu peux te présenter à l'examen pratique.

Si tu as échoué à l'examen théorique, tu ne peux pas te présenter le même jour à un nouvel examen. Tu disposes d'un nombre illimité d'essais si tu as suivi la théorie dans une école de conduite mais tu dois payer la redevance de 15 euros chaque fois. Par contre, en filière libre, tu ne disposes plus que d'un essai et ensuite, en cas d'échec, tu dois suivre la théorie dans une école de conduite de ton choix pendant un minimum de 12 heures.

